

REGLEMENT DU CONCOURS E-FASHION AWARDS 2019

L'école Pôle Paris Alternance orchestre et coordonne le concours « E-Fashion Awards » depuis 2010. Le siège de PPA est sis 5 rue Lemaignan 75014 Paris.

Ce concours a pour objectif de valoriser des jeunes créateurs passionnés à travers trois univers : la mode, le digital et les nouvelles technologies.

Il est ouvert aux étudiants en école de mode, aux jeunes diplômés, aux créateurs âgés de 18 à 40 ans et aux professionnels en activité depuis moins de 10 ans.

Tous les ans, les E-Fashion Awards accueillent des candidats qui doivent répondre d'une sensibilité artistique liée à l'univers de la mode, montrer un intérêt certain pour les nouvelles technologies et une réelle connaissance du digital et de sa sémantique.

Chaque candidat inscrit au concours doit suivre les exigences d'un calendrier et d'une thématique. Pour le 9^e opus, ils devront mettre en œuvre tout ce que leur évoque le Responsive Design et faire référence dans leurs créations à ce pensée générationnelle.

Ils auront 100 jours pour réaliser deux pièces originales qu'ils présenteront lors de la grande finale et son défilé annuel.

Le rdv est à Paris le 26 juin 2019 après-midi et soirée.

Ils défileront devant un public d'invités (presse, influenceurs, créateurs, partenaires, ...)

Ils seront jugés par un jury d'experts issus des 3 univers mode, digital et nouvelles technologies.

Les candidats s'engagent sur l'honneur à garantir la sincérité et la véracité des informations qu'ils fournissent, toute imprécision ou omission susceptible d'introduire un jugement erroné entrainera l'annulation du dossier de candidature ou l'exclusion du candidat.

Le présent règlement définit les règles applicables à ce concours.

Article 1 : Conditions de participation

Le concours est ouvert aux étudiants en école de mode, aux jeunes diplômés, aux créateurs âgés de 18 à 40 ans et aux professionnels en activité depuis moins de 10 ans.

Article 2 : Déroulement du jeu

2.a S'inscrire

Les inscriptions et dépôt de candidatures se font soit par mail à l'adresse inscription@e-fashionawards.com, soit par envoi postal auprès de

Pole Paris Alternance
Madame Valérie Lepore
5 rue Lemaignan - 75014 Paris

Pour participer, il faut impérativement renvoyer le « Dossier de Candidature » (téléchargeable sur le site www.e-fashionawards.com dument complété et accompagné de visuels (croquis ou photos format JPEG, PNG ou PDF) et/ou vidéos représentant l'univers du candidat, quelques-unes de ses créations, et son intention d'interprétation du thème de l'année (croquis acceptés).

NB : les dossiers de candidatures ne doivent en aucun cas contenir des originaux.

Les organisateurs s'engagent à restituer ces dossiers uniquement si le candidat en fait la demande écrite en précisant l'adresse de retour la plus complète possible dès l'inscription ou dans un délai de 15 jours après l'annonce des résultats, à savoir le lundi 18 mars 2019 à 18h. Sans cela, il n'est pas garanti que les dossiers non retenus seront conservés.

NB :

- 1 - La date de la poste fera foi pour enregistrer les derniers dossiers de candidatures.
- 2 - Afin que son inscription au concours puisse être prise en compte, **le candidat devra renvoyer son dossier d'inscription dûment complété accompagné de ce règlement paraphé sur chaque page et signé sur la dernière page.**

2.b Confirmation d'inscription

Dès réception du dossier et si celui-ci est complet, les organisateurs annonceront sur le site internet du concours la liste des finalistes et enverront un mail à chacun individuellement.

NB :

- 1 - les dossiers incomplets ou illisibles ou relevant d'un caractère ne pourront pas être pris en compte.
- 2 Toutes communications de type pornographique, antisémite ou à caractère raciste sont strictement interdites sous peine d'être exclus définitivement du concours.

Les inscriptions au concours des E-Fashion Awards seront clôturées le 15 mars 2019 à minuit.

Tous les participants ont un droit de regard sur les fichiers de base de données et peuvent supprimer leur compte en le stipulant dans un mail envoyé à concoursefa@gmail.com

2.2 La sélection des candidats

Les décisions du pré-jury et du Jury sont souveraines. Elles ne pourront faire l'objet d'aucune réclamation et ne seront pas susceptibles de recours par les candidats.

2.3 Le défilé

2.3.1 Les créations présentées lors du défilé

La présence des lauréats est obligatoire.

Chacun des créateurs finalistes s'engage à présenter deux tenues originales et uniques en adéquation avec le thème du défilé des E-Fashion Awards, « Responsive Design », qui aura lieu le 26 juin 2019 à Paris/

2.3.2 Déroulement du défilé

Lors du défilé, chaque créateur présentera ses deux créations au jury.
Les gagnants seront évalués par le jury à l'issue de ce défilé.
Seuls les 3 meilleurs seront récompensés.

Article 3

3.2 Conditions techniques et respect de la Propriété Intellectuelle

Chaque candidat autorise les organisateurs du concours et l'ensemble des partenaires à se référer à leurs noms, signes distinctifs et projets à des fins de relations presse, publiques et de communication sans que cette autorisation ouvre droit à d'autres contreparties que celle du lot offert.

La participation au concours et le dépôt d'un dossier impliquent l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Les candidats s'engagent à participer à toutes opérations de relations publiques et de presse pendant et post événement relatives au concours. L'absence du candidat, sans justificatif réel et sérieux, pourra entraîner sa disqualification.

En cas d'irrégularité ou de manquement au présent règlement, le jury se réserve la possibilité de retirer le prix attribué au lauréat.

Les candidats s'engagent à répondre aux demandes d'informations du Jury et se rendre aux entrevues organisées par le Jury.

Les créations proposées devront être novatrices et tenir compte du thème imposé tout en respectant les contraintes de sécurité, de respect de l'environnement, d'ordre public et bonnes mœurs et plus généralement des normes et réglementations en vigueur et de faisabilité technique.

Les droits relatifs à la création tels qu'ils sont prévus dans le code de la propriété intellectuelle reviennent au participant. Le participant garantit que sa création lui est propre et qu'elle n'atteint en aucune manière les droits d'une tierce personne.

Il assure notamment à PPA ce qui suit :

- La création est originale et n'a pas été présentée dans le cadre de toute autre compétition
- Le participant est l'auteur exclusif de la création
- La création tient compte du thème imposé tout en respectant les contraintes de sécurité, de respect de l'environnement, d'ordre public et bonnes mœurs et plus généralement des normes et réglementations en vigueur et de faisabilité technique
- A la date de présentation de la création le 26 juin 2019, le participant est l'unique détenteur de la propriété intellectuelle et industrielle de la création
- La création n'a pas été créée pour une activité professionnelle ou pour la fourniture d'un service à une tierce personne.

3.3 Publications et créations

Les participants autorisent expressément les organisateurs du concours, à titre gratuit, à publier, communiquer, exposer et divulguer oralement, graphiquement ou par écrit les projets présentés dans le cadre de ce concours. Chaque participant accepte d'être médiatisé (photo, CV ...) et autorise les organisateurs, à titre gratuit, à exploiter leur droit d'image sur tous les supports de communication attachés au présent concours durant 3 ans.

Article 4 : Dotation

Les trois créateurs élus gagnants du concours E-Fashion Awards sur le thème « Responsive Design » se verront remettre des dotations partenaires selon les partenariats établis jusqu'au jour de l'événement. Dans la mesure du possible et selon la générosité des partenaires du concours, les candidats finaliste et non gagnants se verront attribués des lots de participation.

Article 5 : Limitation de responsabilité

La participation au concours des E-Fashion Awards implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet : les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, Pole Paris Alternance ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- De la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet
- De tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement /fonctionnement du jeu
- De défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication
- De perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée du fait des prestataires (postes et fournisseurs d'accès)
- Des problèmes d'acheminement
- Du fonctionnement de tout logiciel.

PPA s'engage à mettre en place une garantie de sécurité relative aux risques inhérents à l'utilisation de l'informatique en mettant en place un système de sécurité (anti-virus). De même garantir la sécurisation de données personnelles et la déclaration CNIL du fichier des participants.

Article 6 : Dispositions diverses

Tout participant au concours des E-Fashion Awards s'engage à :

- Prendre connaissance et accepter sans réserve le règlement intérieur
- Déclarer si son projet n'est pas sa seule propriété intellectuelle
- Participer à la remise des prix, s'il est lauréat
- Aucun retard ne sera toléré le jour du concours final, auquel cas, le participant peut se voir refuser sa participation au concours
- Si le candidat ne dispose pas de mannequin, il ne pourra pas refuser que les organisateurs lui en proposent un ou deux, dans la mesure où les créations à proposer conviennent à ses mensurations. Dans le cas contraire, le candidat peut décliner défilé et annuler sa candidature.
- Accepter les cadeaux et prix sous leur forme attribuée.

En cas d'absence du lauréat ou de son représentant, celui-ci ne pourra prétendre à aucun prix.

Les participants autorisent expressément PPA à utiliser et diffuser leur image (via des supports papier et Internet et par le biais de Relations Presse) et les éléments caractéristiques de l'activité de leur projet.

Article 7 : Modifications, réserves et annulations

Les organisateurs et les membres du jury ont le droit de refuser des dossiers incomplets.

Ils se réservent le droit d'attribuer ou de ne pas attribuer les prix s'ils estiment après examen des candidatures qu'elles ne répondent pas aux critères du concours. Les jurys sont souverains de leur décision et n'ont pas l'obligation de motiver leur décision, qui est sans recours.

Article 8 : Acceptation du règlement

La participation à ce concours implique une acceptation entière et sans réserve de ce présent règlement. En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit exclusif et unilatéral d'interrompre ou de modifier le concours, d'en décaler la période d'inscription ou la période de déroulement à tout moment et sans préavis, si une telle mesure se révèle nécessaire et/ou raisonnable.

Les participants s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.

Les déplacements et frais divers liés à ce concours sont à la charge de chaque candidat.

Les personnes ayant à connaître le contenu des dossiers de candidature sont tenues au secret professionnel le plus strict. Les inscriptions au concours des E-Fashion Awards et son règlement sont accessible sur le site du concours : www.e-fashionawards.com

Article 9 : Litige

Le présent concours est régi par la loi française.

Tout différend qui viendrait à naître sera réglé par le Jury et les organisateurs.

Toute action en justice devra être portée devant les juridictions compétentes du ressort de la Cour d'Appel de Paris.

Fait à Paris le 31 janvier 2019

*Imprimer ce document.
Parapher chaque page avec vos initiales
Dater et signer la dernière page.
Joindre ce document avec le Dossier de candidature.*